

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

En 2018-2019, 2,7 millions d'inscriptions ont été enregistrées dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, hors inscriptions simultanées en licence et en CPGE. Leur nombre a fortement augmenté par rapport à l'année précédente (+2,1 %, soit +56 300 étudiants). Cette vive progression est en particulier due à l'afflux des bacheliers de 2018, lié au boom démographique de l'an 2000. En cinq ans, à dispositif équivalent, l'enseignement supérieur a accueilli 219 800 étudiants supplémentaires. L'augmentation des effectifs par rapport à l'année 2017-2018 concerne toutes les formations à l'exception des classes préparatoires aux grandes écoles (-1,6 %). En 2018-2019, les effectifs augmentent par rapport à 2017-2018 dans toutes les académies sauf à Poitiers. Les femmes représentent 55 % des étudiants. L'enseignement privé rassemble 540 900 étudiants en 2018-2019, soit 20 % des effectifs du supérieur.

Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2018-2019 en progression constante

En 2018-2019, on recense 2 678 700 inscriptions dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM) (*tableau 1*), hors inscriptions simultanées en licence et en CPGE (*encadré*). Cet effectif, en hausse pour la dixième année consécutive, progresse fortement cette année : +2,1 % par rapport à 2017 (+56 300 inscriptions), après une hausse de +1,4 % en 2017. En l'espace de cinq ans, à dispositif équivalent (*encadré*), l'enseignement supérieur a accueilli 219 800 étudiants supplémentaires. Cet accroissement est nettement supérieur à celui observé sur les cinq années précédentes avec 198 000 étudiants de plus entre 2008 et 2013.

Afflux d'inscriptions à l'université

En 2018-2019, 1 614 900 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer, ce qui représente 60,3 % de l'ensemble des inscriptions dans l'enseignement supérieur (*encadré*). Ces effectifs sont en hausse de +1,9 % (+30 100 inscriptions). L'augmentation exceptionnelle du nombre de bacheliers en 2018 (+5,2 % par rapport à la session 2017), liée au boom démographique de l'an 2000, s'est répercutée dans l'entrée à l'université à la rentrée suivante. Cette hausse survient après une période de moindre

croissance observée sur les deux dernières années : +1,0 % en 2017, +1,1 % en 2016 après +2,8 % en 2015. Cette progression pour la cinquième année consécutive constitue néanmoins une inflexion de tendance par rapport au passé, les effectifs universitaires étant restés relativement stables (à champ constant) entre 2000 et 2012 (+0,4 % par an en moyenne).

L'afflux de nouveaux bacheliers 2018 se traduit, à l'université, par une forte progression des nouveaux entrants (*encadré*) et des effectifs en cursus Licence. En 2018-2019, 325 700 nouveaux entrants, hors inscriptions simultanées en licence et en CPGE, sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer, soit une hausse exceptionnelle de 5,7 % en un an, après une hausse de +0,9 % en 2017-2018.

En cursus licence, les effectifs augmentent de 2,7 %, après +1,4 % en 2017. Ils progressent aussi en cursus master (+1,0 % après +0,5 %), mais continuent de diminuer en doctorat (-1,8 % après -0,7 %).

Les évolutions du nombre total d'inscriptions à l'université sont contrastées en fonction des filières et du niveau d'études. En DUT, on recense 119 700 étudiants inscrits cette année, soit 2,5 % de plus que l'année précédente. Cette hausse est plus marquée qu'en 2017 (+0,2 %) et en 2016 (+0,3 %). Dans les disciplines de santé, les effectifs continuent de progresser : +1,6 %

TABLEAU 1 - Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur (en milliers), hors inscriptions simultanées Licence-CPGE

En milliers	1980	1990	2000	2005	2010	2014	2015	2016 (5)	2017	2018	Évolution annuelle brute (en %)
Universités (1)	858,1	1 159,9	1 396,8	1 421,7	1 420,6	1 509,6	1 552,2	1 568,9	1 584,8	1 614,9	1,9
<i>dont préparation DUT</i>	53,7	74,3	116,9	112,6	115,7	116,4	116,2	116,6	116,8	119,7	2,5
<i>dont ingénieurs (yc en partenariat)</i>	8,3	10,5	23,2	25,6	23,9	26,6	28,5	29,7	29,9	31,0	3,8
Formations d'ingénieurs (hors universités yc en partenariat)	31,6	47,1	73,4	82,5	101,6	114,9	118,0	122,8	128,9	133,2	3,3
STS et assimilés (2)	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	255,3	256,1	257,2	256,6	262,6	1,6
CPGE (3)	40,1	64,4	70,3	74,8	79,9	84,0	85,9	86,5	86,5	85,1	-1,6
Écoles de commerce, gestion et comptabilité (hors STS)	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	134,3	136,2	152,1	174,1	187,4	7,7
Écoles paramédicales et sociales (4)	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	135,4	135,2	135,1	134,8	134,9	0,1
Autres formations	75,8	125,7	224,2	253,8	196,3	215,5	226,2	232,0	256,8	260,5	1,4
Ensemble	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 299,2	2 449,2	2 509,8	2 554,5	2 622,4	2 678,7	2,1
<i>dont privé</i>		224,1	277,4	333,7	411,0	437,8	450,6	474,2	520,7	540,9	3,9
<i>dont étudiants étrangers</i>		161,1	174,6	265,7	284,3	299,0	308,3	322,3	341,5	358,0	4,8

1. Y compris Lorraine.

2. Y compris Mayotte, devenu un DOM à partir de 2011. Évolution hors DMA et DN MADE (Encadré).

3. Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

4. Données provisoires en 2018-2019 pour les formations paramédicales et sociales (reconstruction des données 2017-2018).

5. Des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'informations individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017 (Encadré).

Champ : France métropolitaine + DOM

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

(+1,4% en 2017, +1,0% en 2016 et +1,9% en 2015). En revanche, en première année commune des études de santé (PACES), les effectifs sont en diminution (-1,1% après, ponctuellement, +1,2% l'an dernier).

Les disciplines générales scientifiques sont toujours particulièrement dynamiques avec des effectifs en progression pour la quatrième année consécutive : +2,8% (+1,9% en 2017, +2,3% en 2016 et +3,6% en 2015). Un autre groupe disciplinaire a connu une hausse de leurs effectifs sur ces dernières années : les arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales, dont les effectifs totaux progressent cependant dans de moindres proportions depuis deux ans (+1,1% en 2018 et 2017, +1,8% en 2016 et +4,7% en 2015). En droit, on enregistre une hausse de +1,3% en 2018 et 2017, qui permet de revenir peu ou prou aux effectifs de 2015 une baisse de -2,3% en 2016. En économie, gestion, les effectifs enregistrent une hausse de +2,6% après une légère baisse de -0,8% l'année précédente.

Les effectifs en filière STS en hausse

À la rentrée 2018, 262 600 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés. À dispositif équivalent, cet effectif est en hausse de +1,6%, après une légère baisse de -0,3% en 2017-2018 (encadré). Cette filière connaît une

hausse tendancielle : entre 2010 et 2016, les effectifs ont progressé de +1,0% par an en moyenne. Les étudiants inscrits dans les spécialités de la production représentent près d'un tiers des étudiants en STS et assimilés, tandis que les spécialités des services regroupent deux tiers des étudiants.

Les établissements sous tutelle des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur représentent 91,7% des inscrits en STS et assimilés, et accueille 240 900 étudiants à la rentrée 2018. Les établissements privés forment près d'un tiers des étudiants, avec une part plus élevée dans les spécialités des services (36,8%) que dans les spécialités de la production (22,0%).

Avec 139 900 nouveaux entrants en STS et assimilés, cet effectif progresse de +2,9%, à dispositif équivalent, à la rentrée 2018. Cette augmentation est concentrée dans le domaine des services, qui accueille deux tiers des nouveaux entrants et voit son effectif progresser de +5,7% par rapport à la rentrée 2017. À l'inverse, dans le domaine de la production, le nombre de nouveaux entrants est en baisse de -2,4% par rapport à l'année précédente.

Même si leur part a baissé de plus de dix points depuis 2009, les bacheliers technologiques restent les plus nombreux à fréquenter les sections de techniciens supérieurs. Ils représentent 34,4% du nombre total d'entrants alors qu'ils consti-

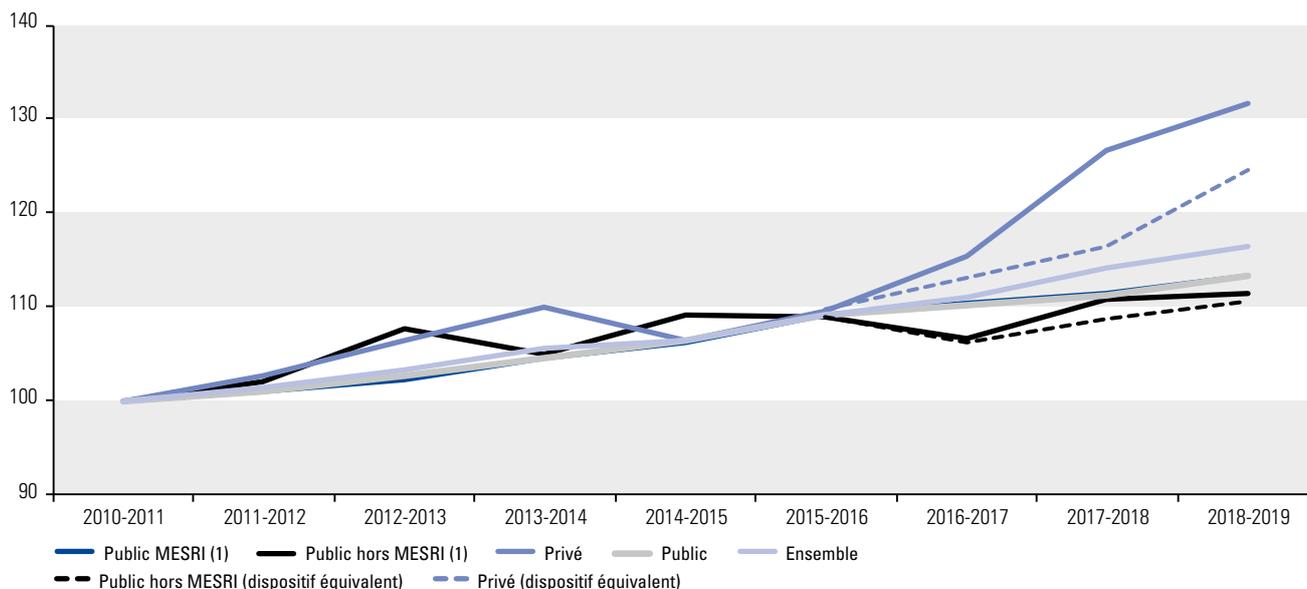
tuent seulement un cinquième des admis au baccalauréat 2018. La part des bacheliers généraux parmi les entrants en STS (17,0%) est également en baisse depuis une dizaine d'années.

Parallèlement, la proportion de bacheliers professionnels entrant en STS augmente depuis une dizaine d'années. Après une phase de relative stabilité, cette progression a repris avec une part en augmentation de près d'un point cette année par rapport à la rentrée précédente (31,0%). Ces évolutions tendanciennes sont à rapprocher de la mise en œuvre de l'orientation prioritaire en STS en faveur des bacheliers professionnels.

Croissance des effectifs dans les formations d'ingénieur, les écoles de commerce, gestion et comptabilité, et baisse en CPGE

En 2018-2019, 164 200 étudiants suivent une formation d'ingénieurs dont 31 000 à l'université, soit +3,4% par rapport à l'année 2017-2018. Cette hausse est très marquée dans les écoles privées (+9,2%, 30% des effectifs des formations d'ingénieurs) et se retrouve dans les établissements sous tutelle du MESRI (+2,3%, 49% des effectifs), à la différence des établissements publics sous tutelle d'autres ministères (-1,9%, 13% des effectifs) et des formations d'ingénieurs en partenariat

GRAPHIQUE 1 - Évolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, selon le secteur et la tutelle depuis 2010, base 100 en 2010 et hors doubles inscriptions en CPGE



1. MESRI : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

(-1,0 %, 8 % des effectifs). Le dynamisme observé pour ces formations s'inscrit dans une tendance de long terme : en 30 ans, leurs effectifs ont été multipliés par 3. Sur les cinq dernières années, la progression s'est faite à un rythme moindre, avec une croissance totale de +20 % (+37 % dans les écoles privées).

Dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité, qui relèvent quasiment toutes du secteur privé, le nombre d'étudiants a aussi fortement augmenté en 2018-2019 (+7,7 %) ce qui prolonge une tendance de fond : plus de 5,5 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2017. Elles forment cette année 187 400 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente.

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont augmenté régulièrement mais modérément depuis une quinzaine d'années, passant de 70 300 inscrits à la rentrée 2000 à 86 500 à la rentrée 2016. Stable en 2017-2018, le nombre d'étudiants inscrits en CPGE s'établit à 85 100 en 2018-2019, en baisse de -1,6 % en un an, dans un contexte global de hausse du nombre d'étudiants dans le supérieur. Sur les cinq dernières années, la croissance des effectifs de CPGE est de +2 % tandis que celle du total des inscriptions dans l'enseignement supérieur est de +11 %. La baisse de nouveaux entrants est similaire à celle de l'ensemble des effectifs : 42 000 nouveaux entrants,

soit 1,3 % de moins qu'à la rentrée 2017. Le secteur public assure la formation de 83,9 % des étudiants inscrits en CPGE, cette proportion est restée stable depuis plus de dix ans. Il existe trois filières de classes préparatoires : 62,9 % des étudiants sont dans la filière scientifique, tandis que les classes économiques et commerciales en rassemblent 22,3 % et les classes littéraires 14,8 %. La baisse des effectifs en CPGE par rapport à 2017 concerne surtout la filière économique (-5,4 %) avec près de 1 000 étudiants en moins. La baisse est moins prononcée en filière scientifique (-0,5 %), tandis que la filière littéraire enregistre des effectifs constants.

L'enseignement supérieur privé en augmentation

En 2018-2019, la progression des inscriptions dans l'enseignement supérieur privé, de +3,9 %, est à nouveau supérieure à celle de l'enseignement public (+1,7 %). Le secteur privé accueille 540 900 étudiants, soit 20,2 % des effectifs du supérieur, part en hausse de 0,8 point par rapport à 2017 (graphique 1). Depuis 1998, et à l'exception de l'année 2014, le rythme de croissance des inscriptions dans l'enseignement public a toujours été inférieur à celui observé dans l'enseignement privé. Depuis 20 ans, les inscriptions dans l'enseignement privé ont

doublé tandis qu'elles n'ont augmenté que de +14,0 % dans le secteur public.

La répartition par filière des étudiants du secteur privé contraste avec celle du secteur public : 34 % des étudiants du secteur privé sont inscrits dans une école de commerce, gestion et comptabilité (hors STS), 14 % sont en lycée (STS, CPGE), 10 % sont dans une école paramédicale ou menant aux fonctions sociales, 12 % sont en école d'ingénieur, 8 % sont dans une école artistique ou culturelle et 7 % dans un établissement d'enseignement universitaire privé (tableau 2). Ceci s'explique par l'offre de formation proposée du secteur privé. Ainsi, la quasi-totalité des écoles de commerce, qu'elles soient en trois ou cinq ans, et des écoles préparant aux fonctions sociales appartiennent au secteur privé. Dans le secteur public, les étudiants sont principalement formés en universités (76 % des étudiants du secteur public), les lycées (12 %) et les écoles d'ingénieurs (5 %).

Plus d'étudiantes que d'étudiants

En 2018-2019, 55,3 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (graphique 2). Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. La proportion d'étudiantes a légèrement baissé ces dix dernières années

TABLEAU 2 - Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2018-2019, hors inscriptions simultanées Licence-CPGE (en milliers)

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	STS et assimilés	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total	Évolution 2018/2017 (%)	Répartition (%)
Lycées					240,5	83,5	14,6	338,6	1,5	12,6
<i>dont privé</i>					61,6	12,1	4,6	78,4	0,0	2,9
Universités (2)	1 071,9	195,9	31,0	119,7		4,1	192,3	1 614,9	1,9	60,3
Autre établissements d'enseignement universitaire (3)	35,8	1,5					31,5	68,8	1,7	2,6
<i>dont privé</i>	24,0	1,5					11,9	37,4	4,6	1,4
Écoles normales supérieures							5,9	5,9	-4,3	0,2
Écoles d'ingénieurs	9,9		133,2		0,1	11,4	7,7	162,2	4,0	6,1
<i>dont privé</i>	0,2		54,1			7,5	1,6	63,4	8,5	2,4
Écoles de commerce, gestion et vente					6,4		187,7	194,1	7,5	7,2
<i>dont privé</i>					6,4		186,6	193,0	7,5	7,2
Écoles juridiques et administratives					0,1		10,4	10,6	-4,9	0,4
<i>dont privé</i>					0,1		4,3	4,4	-11,1	0,2
Écoles de journalisme et écoles littéraires					0,5		14,8	15,3	4,3	0,6
<i>dont privé</i>					0,5		14,8	15,3	4,3	0,6
Écoles paramédicales hors université (4)		103,3						103,3	0,0	3,9
<i>dont privé</i>		25,6						25,6	0,0	1,0
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)					0,2		31,7	31,9	0,5	1,2
<i>dont privé</i>					0,2		30,9	31,1	0,6	1,2
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,5				3,0		58,6	62,1	0,0	2,3
<i>dont privé</i>	ε				3,0		42,2	45,2	0,2	1,7
Écoles d'architecture	1,8						18,9	20,8	2,1	0,8
<i>dont privé</i>							0,9	0,9	-6,2	0,0
Écoles vétérinaires							3,1	3,1	4,7	0,1
Autres écoles de spécialités diverses					11,9	1,4	34,1	47,3	-0,3	1,8
<i>dont privé</i>					11,9	1,4	33,0	46,3	-0,2	1,7
Total	1 120,0	300,7	164,2	119,7	262,6	100,3	611,2	2 678,7	2,1	100,0
<i>dont privé</i>	24,2	27,0	54,1		83,7	21,0	330,8	540,9	3,9	20,2

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 321 étudiants en 2018.

2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.

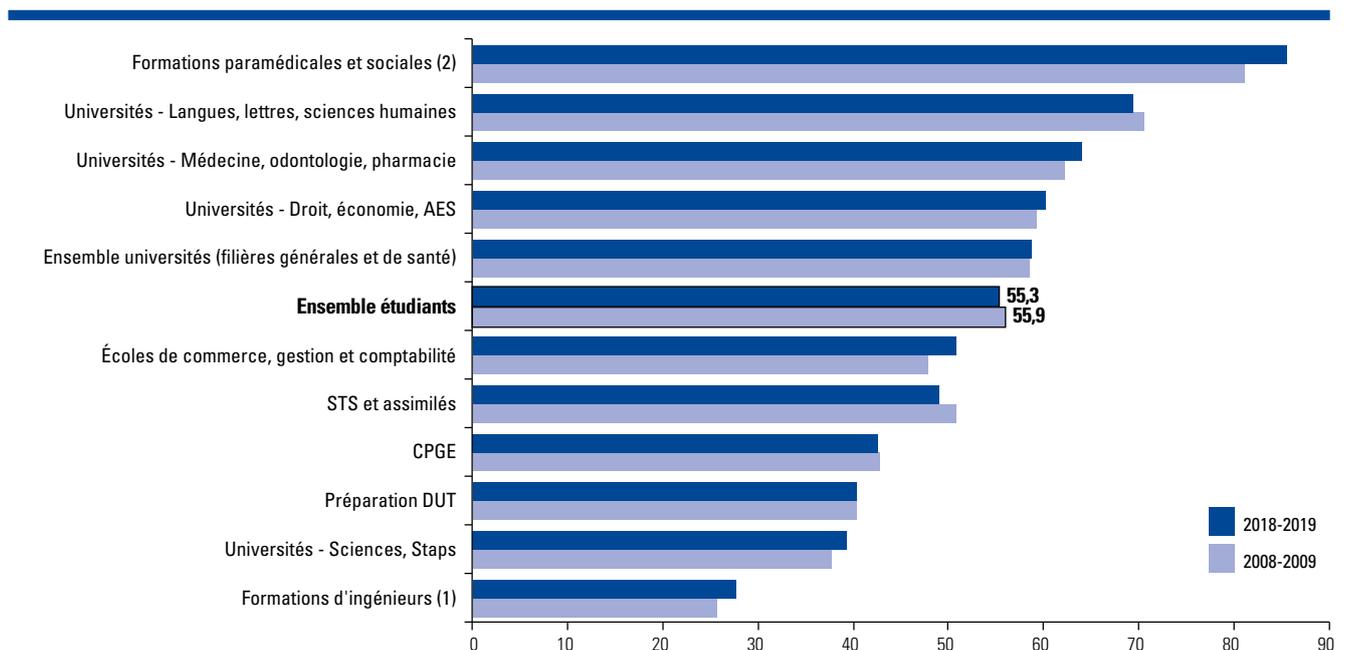
3. Établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

4. Données provisoires en 2018-2019 (reconduction des données 2017-2018).

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MESRI-SIES/Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

GRAPHIQUE 2 - Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur (en %)



1. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

2. Les dernières données disponibles portent sur 2017-2018.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MESRI-SIES et MEN-DEPP

(-0,6 point depuis 2008). Elle fléchit en STS et assimilés (-1,8 point en dix ans) et dans les formations universitaires littéraires (-1,1 point). Une diminution plus importante est observée dans les écoles de journalisme (-6,0 points), dans les écoles normales supérieures (-4,8 points) et dans les écoles artistiques et culturelles (-2,2 points). La part des femmes a toutefois progressé depuis dix ans dans les formations paramédicales et sociales (+4,5 points), les écoles de commerce (+3,6 points) et les formations d'ingénieurs (+2,1 points). Elle augmente aussi à l'université en santé et en Sciences, STAPS.

La proportion d'étudiantes varie de surcroît considérablement selon le type d'études. Les femmes sont largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (86 %), tandis qu'à l'exception de la PACES, elles sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (43 % en CPGE, 40 % en DUT), et plus encore en sciences (28 % des effectifs des formations

d'ingénieurs, 31 % des étudiants de CPGE en filière scientifique).

Ces disparités se retrouvent à l'université où près de six étudiants sur dix sont des jeunes femmes (59 %). C'est dans les disciplines littéraires que la part des femmes est la plus élevée, en particulier en langues ou en lettres-sciences humaines (69 %). Les femmes représentent 64 % des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie. *A contrario*, elles restent très minoritaires dans les autres disciplines scientifiques (38 %). En préparation au DUT, quatre étudiants sur dix sont des femmes; elles sont majoritaires dans le secteur des services (51 % des étudiants), minoritaires dans le secteur de la production (25 % des étudiants).

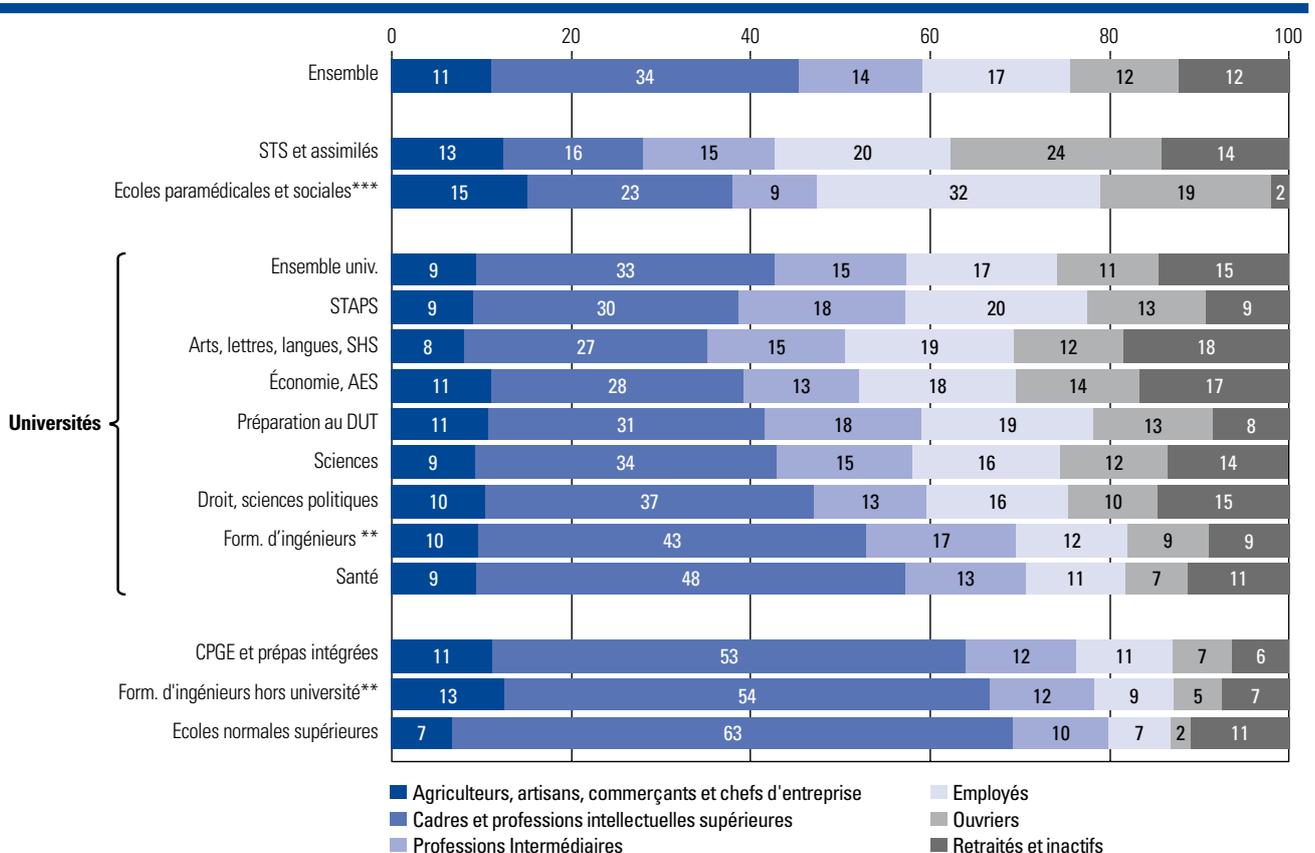
Plus d'un tiers des étudiants ont des parents cadres

L'origine sociale des étudiants de nationalité française évolue très peu d'une année

sur l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 34 % des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure tandis que 12 % sont des enfants d'ouvriers et 17 % d'employés (*graphique 3*). Pour comparaison, en 2018 pour l'ensemble des personnes en emploi de plus de 15 ans, ces proportions sont respectivement de 18,4 %, 20,4 % et 27,2 %.

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent plus de la moitié des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), dans les formations d'ingénieur, les écoles de commerce, gestion et comptabilité et les écoles normales supérieures (ENS). Ils sont en revanche peu nombreux en STS (16 %) et dans les formations paramédicales et sociales (23 %). Les enfants d'ouvriers sont sous-représentés dans la

GRAPHIQUE 3 - Origine sociale* des étudiants français en 2018-2019 (%)



* Les proportions sont calculées en excluant les étudiants pour lesquels l'origine n'est pas renseignée, soit 14 % d'entre eux. L'origine des étudiants n'est pas renseignée pour moins de 20 % des étudiants dans toutes les filières sauf pour les écoles de commerce, gestion et comptabilité (37 %) et les écoles artistiques (45 %), non représentées.

** Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

*** Données 2017-2018 pour les formations paramédicales et sociales.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

TABLEAU 3 - Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	639 884	655 858	681 078	691 215	696 983	712 166
<i>dont aide au mérite</i>			23 344	33 898	33 876	36 239	39 110	41 666	41 993
En % d'étudiants concernés	27,0	28,7	33,4	35,7	34,5	34,8			
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				36,5	37,2	37,9	37,7	37,4	37,7
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1)	478 600	522 242	665 114	664 675	683 647	711 261	719 436	730 487	745 083
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	35,7	36,0	36,3			
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				38,0	38,7	39,5	39,2	39,3	39,5
En % des boursiers par type de formation (2)									
Universités et assimilés (3) (4) <i>ancienne méthode</i>	26,6	28,8	33,8	34,8	34,7	34,5			
Universités <i>méthode révisée</i>				39,0	39,5	39,9	40,0	39,5	40,0
STS <i>ancienne méthode</i>	42,4	42,8	44,1	45,3	47,5	50,3			
STS <i>méthode révisée</i>				48,4	51,0	53,8	54,3	55,0	54,6
CPGE <i>ancienne méthode</i>	17,1	19,0	25,7	27,9	27,7	28,4			
CPGE <i>méthode révisée</i>				27,6	27,6	28,4	28,8	28,9	28,8

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2018-2019, 15 194 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 1645 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

2. Bourses sur critères sociaux du MESRI et bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008).

3. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

4. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte depuis 2013-2014).

Sources : MESRI-SIES/Systèmes d'information AGLAE (extractions annuelles au 15 mars), Système d'information SISE et données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESRI-DEPP.

plupart des filières de l'enseignement supérieur, sauf en STS (24 %) et dans les écoles paramédicales et sociales (19 %). La proportion d'enfants de professions intermédiaires et d'employés est relativement homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en DUT (respectivement 18 % et 19 %) et en STAPS (18 % et 20 %) et, pour les enfants d'employés, dans les écoles paramédicales et sociales (32 %).

À l'université, et presque comme dans l'ensemble de la population étudiante française, les enfants de cadres et de personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure représentent le tiers des effectifs, alors que les catégories défavorisées y sont moins bien représentées. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes selon le cursus, la filière et la discipline. Les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures sont très largement surreprésentés dans les filières longues et plus sélectives que sont les disciplines de santé (48 %) et les formations d'ingénieurs (43 %). Ils sont moins présents en « Arts, lettres, langues, SHS » et en « Économie, AES », au profit des enfants d'employés et d'ouvriers. À l'inverse, la part des cadres est inférieure à la moyenne nationale (34 %) dans les préparations au DUT, les filières économiques et littéraires et en STAPS (comprise entre 27 % et 30 %).

Les études longues à l'université sont plus le fait de jeunes dont les parents sont cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure : leur part passe de 30 % en cursus licence à 41 % en cursus doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 13 % des étudiants inscrits à l'université en cursus licence, leur part est de 6 % en cursus doctorat.

745 100 étudiants aidés financièrement, dont 712 200 boursiers sur critères sociaux

Durant l'année universitaire 2018-2019, 745 100 étudiants ont perçu au moins une aide financière, dont 712 200 une bourse sur critères sociaux (tableau 3). L'ensemble des étudiants bénéficiaires d'une aide représentent ainsi 39,5 % des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse, qui accueille sept étudiants de l'enseignement supérieur sur dix. Cette part est en légère hausse pour la deuxième année consécutive (+0,2 point cette année après +0,1 point en 2017).

À l'université, le nombre d'étudiants boursiers sur critères sociaux (BCS) est en hausse de +2,4 % par rapport à l'année précédente. Le nombre d'étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à cette bourse, augmentant à un rythme moins élevé (+1,0 %),

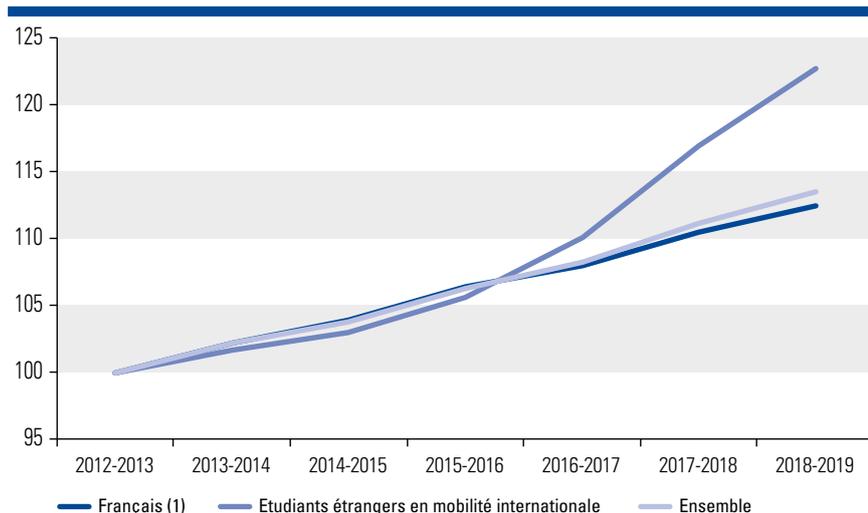
la part d'étudiants boursiers en formation universitaire augmente de +0,5 point pour atteindre 40,0 % cette année.

Cette part est en baisse de -0,4 point (54,6 %) dans les sections de technicien supérieur cette année, même si elle a progressé de plus de 6 points depuis 2012. Le pourcentage de boursiers en CPGE s'élève à 28,8 %. Il a augmenté de plus de 9 points depuis 2005 mais perd 0,1 point cette année.

Les montants de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux pour l'année universitaire 2018-2019 restent identiques à ceux de l'année 2017-2018. Par ailleurs, les plafonds de ressources n'ayant pas été modifiés, la structure par échelon évolue peu. Tous les échelons de bourse connaissent une augmentation de leurs effectifs, les hausses les plus importantes sont pour les échelons 0 (+3,5 %) et 7 (+3,8 %). L'échelon 0¹, fusionné avec l'échelon 0 bis depuis la rentrée 2016, concerne 31,8 % des boursiers et donne désormais droit à une aide de 1 009 euros. L'échelon 7, concerne 6,7 % des boursiers. Il est destiné aux étudiants dont les familles ont les ressources les plus faibles, il correspond à une bourse annuelle de 5 551 euros.

1. Jusqu'à cette réforme, appartenir à l'échelon 0 impliquait uniquement l'absence de droit de scolarité, sans aide financière additionnelle.

GRAPHIQUE 4 - Évolution des effectifs étudiants français et étrangers en mobilité internationale depuis 2012 (base 100)

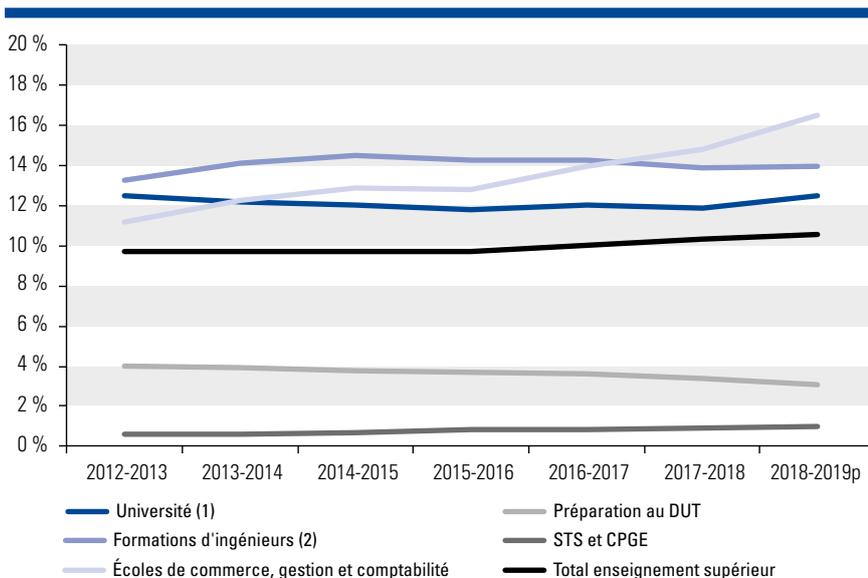


1. Y compris les étudiants étrangers ayant obtenu un baccalauréat ou une équivalence sur le territoire français. En 2018-19, ils sont au nombre de 74 300 (soit 3,1 % des étudiants Français ou résidents).

Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

GRAPHIQUE 5 - Évolution de la proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les principales formations de l'enseignement supérieur



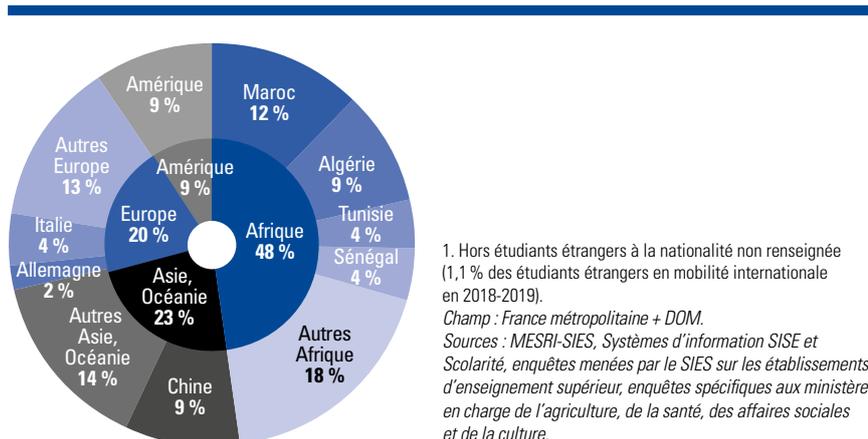
1. Hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs.

2. Y compris formations universitaires et formations d'ingénieurs en partenariat.

Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

GRAPHIQUE 6 - Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité en 2018-2019



1. Hors étudiants étrangers à la nationalité non renseignée (1,1 % des étudiants étrangers en mobilité internationale en 2018-2019).

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Augmentation du nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale en France

À la rentrée 2018, le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale (*encadré*) inscrits dans l'enseignement supérieur français est estimé à 283 700 étudiants, hors inscriptions simultanées en licence et CPGE en France métropolitaine et DOM. Ils représentent 79,2 % de l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère. Depuis trois ans, l'effectif d'étudiants en mobilité internationale augmente plus rapidement que celui des étudiants français (*graphique 4*).

En cinq ans, la part des étudiants étrangers en mobilité internationale dans la population étudiante est passée de 9,7 % à 10,6 %. La progression est très forte dans les écoles de commerce (+ 5 points), les étudiants en mobilité internationale y représentent 16,5 % des effectifs à la rentrée 2018 (*graphique 5*). Cette hausse ne concerne que très modérément les écoles d'ingénieurs (+0,7 point) ainsi que les STS et les CPGE, où la part des étrangers en mobilité internationale reste très faible (0,9 %, +0,3 point). À l'université (hors IUT), la proportion d'étudiants en mobilité internationale dans la population étudiante, de 12,5 % à la rentrée 2018, est sensiblement la même. Elle croît avec le degré d'étude : 9,1 % en cursus licence, 15,7 % en cursus master et 39,5 % en doctorat.

Un étudiant étranger en mobilité internationale sur cinq est originaire du continent européen, et près d'un sur deux est issu du continent africain : 26 % d'entre eux viennent du Maghreb et 22 % de l'Afrique subsaharienne (*graphique 6*). Enfin, 23 % sont originaires d'Asie ou d'Océanie et 9 % du continent américain. La moitié des étudiants de nationalité étrangère possède une des dix nationalités suivantes classées par ordre décroissant selon leur effectif : marocaine, chinoise, algérienne, italienne, tunisienne, sénégalaise, ivoirienne, allemande, espagnole, américaine. L'origine géographique varie avec le degré d'études de la formation à l'université. Ainsi, les étudiants originaires d'Asie sont surreprésentés en cursus doctorat, où ils constituent près de trois étudiants étrangers sur dix,

tandis qu'en cursus master, ce sont les étudiants originaires d'Afrique les plus représentés (58%).

Les étudiants étrangers en mobilité internationale ne se répartissent pas de manière équitable sur le territoire. Ils sont plus nombreux dans les académies d'Île-de-France (12 % à Versailles et Créteil et 16 % à Paris) ainsi que dans les académies frontalières comme celle de Strasbourg, de Nancy-Metz, de Nice, de Grenoble et de Lyon (*carte 4*). En revanche, leur proportion est très faible aux Antilles, à la Réunion, à Mayotte, en Corse ainsi que dans l'académie de Caen.

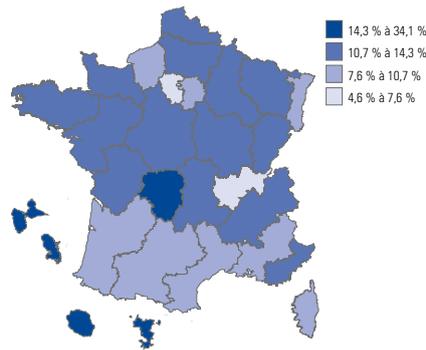
Les effectifs d'étudiants sont en progression dans la majorité des académies

En 2018, plus du quart (26 %) des effectifs étudiants se concentrent en Île-de-France. Les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse, Nantes et Bordeaux, qui accueillent, à elles cinq, 29 % des effectifs. À l'opposé, les académies les plus petites de métropole sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui regroupent seulement 2,4 % des effectifs totaux. Les effectifs augmentent par rapport à 2017 dans toutes les académies sauf à Poitiers. Les académies les plus dynamiques, en termes d'augmentation d'effectifs, sont celles de Lyon (+3,7 %), Versailles (+4,1 %), Limoges (+4,4 %) et Créteil (+4,5 %) (*carte 3*).

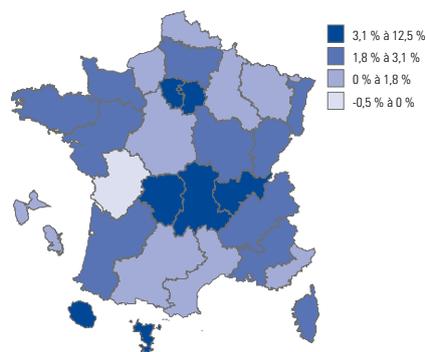
L'académie de Paris concentre à elle seule un grand nombre d'étudiants (13 % des effectifs), avec une offre de formation très diversifiée (*tableau 4*). Seuls 5 % des étudiants parisiens sont inscrits dans une filière courte (préparation au DUT, BTS et formations assimilées) et 48 % sont inscrits à l'université (contre respectivement 14 % et 60 % sur l'ensemble du territoire national). En revanche, l'enseignement privé, les écoles de commerce ainsi que les CPGE y sont plus fortement représentés.

Dans les académies de Guyane, Strasbourg, Corse, Nancy-Metz, Limoges, Orléans-Tours, La Réunion, Clermont-Ferrand, Montpellier

CARTE 1 - Part des effectifs étudiants en STS en 2018
(France métropolitaine + DOM : 9,8 %)



CARTE 3 - Évolution des effectifs d'étudiants entre 2017 et 2018
(France métropolitaine + DOM : 2,1 %)



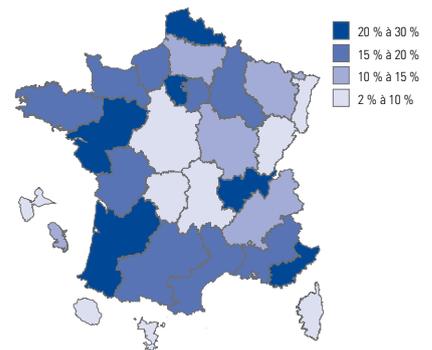
Sources : MESRI-SIES

et Poitiers, plus des deux tiers des étudiants sont inscrits à l'université. Les écoles de commerce et l'enseignement privé y sont assez peu représentés.

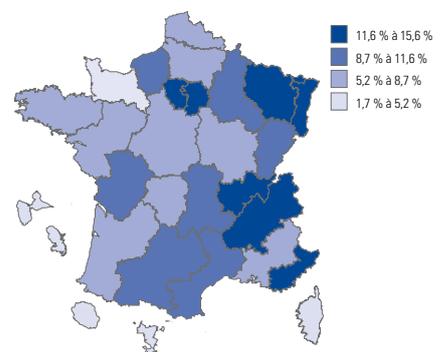
Dans certaines petites ou moyennes académies (Amiens, Limoges, Orléans-Tours, Besançon, Reims), la part des STS est très élevée (plus de 12 %, contre 10 % pour la moyenne métropolitaine) (*carte 1*). Dans les DOM, l'offre de formation est très différente de celle du reste du territoire : il s'agit principalement d'universités et de formations courtes (respectivement 65 % et 24 %, alors que c'est le cas de seulement 60 % et 14, % des étudiants en moyenne sur l'ensemble du territoire). Les formations d'ingénieurs et les écoles de commerce y sont quasiment absentes.

La part des étudiants en formation d'ingénieurs est plus élevée dans les académies d'Amiens, Créteil, Versailles, Besançon,

CARTE 2 - Part des étudiants dans l'enseignement privé par académie en 2018
(France métropolitaine + DOM : 20,2 %)



CARTE 4 - Part des étudiants internationaux par académie en 2018
(France métropolitaine + DOM : 10,6 %)



Toulouse, Nantes et Nancy-Metz. Dans les académies de Bordeaux, Reims, Paris, Versailles, Nice, Rouen, la part des écoles de commerce est élevée.

Lyon et Lille sont les deux académies qui proposent l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale.

La part de l'enseignement privé est très variable d'une académie à l'autre (*carte 2*). Elle est faible pour les académies de Corse (2 %) et Guyane (3 %) et forte dans les académies de Nantes et Paris (30 %). Plus d'un étudiant sur cinq est dans le secteur privé dans les académies de Nice, Bordeaux, et un étudiant sur cinq pour les académies de Versailles, Lille et Lyon.

Guirane Ndao,
MESRI-SIES

TABLEAU 4 - Répartition par académie des principales filières de l'enseignement supérieur en 2018-2019, évolution par rapport à 2017-2018

Académies	Diplômes LMD	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	Autres diplômes universitaires (dont santé) (2)	STS et assimilés	CPGE + Préparations intégrées	Écoles de commerce, gestion et comptabilité à diplôme visé (hors STS)	Écoles paramédicales et sociales	Autres (3)	Total	Évolution 2018/2019 (%)
Aix-Marseille	49 314	3 894	4 342	17 956	11 746	3 745	6 016	7 111	5 560	109 684	2,7
Amiens	18 704	5 632	3 604	6 517	6 741	2 525	510	4 136	959	49 328	2,0
Besançon	13 743	2 920	2 404	5 886	4 633	1 588	519	2 136	531	34 360	2,4
Bordeaux	50 796	5 224	5 245	21 634	12 754	3 911	16 712	6 356	9 972	132 604	2,3
Caen	18 090	1 911	2 961	6 609	5 420	1 291	2 576	2 768	1 398	43 024	2,6
Clermont-Ferrand	19 163	2 405	2 791	8 546	5 703	1 763	1 344	2 667	3 175	47 557	3,1
Corse	2 854	39	417	871	550	118	38	671	215	5 773	2,0
Dijon	17 171	1 989	2 823	8 475	5 763	2 239	2 739	3 027	1 557	45 783	2,4
Grenoble	38 211	6 249	7 379	14 230	10 873	3 420	6 926	5 202	2 805	95 295	2,8
Lille	78 811	10 936	7 672	24 422	20 137	6 294	13 105	11 149	7 926	180 452	1,3
Limoges	9 003	1 046	1 838	5 353	3 438	714	74	2 013	528	24 007	4,4
Lyon	78 849	15 391	7 558	36 482	12 753	6 701	17 634	7 334	17 158	199 860	3,7
Montpellier	53 003	3 654	3 945	19 302	11 622	3 315	6 179	4 877	6 134	112 031	0,0
Nancy-Metz	35 697	6 873	5 701	12 703	9 350	2 879	2 625	5 438	2 857	84 123	1,3
Nantes	55 193	11 181	5 721	18 361	16 756	5 286	7 640	5 910	8 643	134 691	1,8
Nice	25 795	2 102	3 617	8 168	6 726	2 812	6 613	3 958	1 902	61 693	0,7
Orléans-Tours	27 692	3 114	4 540	9 323	8 453	2 995	811	5 165	1 769	63 862	1,5
Poitiers	24 984	2 704	3 136	6 340	5 817	1 152	3 383	3 002	995	51 513	-0,5
Reims	13 661	2 948	3 381	6 678	5 839	2 086	5 194	2 404	1 095	43 286	1,7
Rennes	56 241	9 037	6 715	18 300	15 665	4 539	5 267	5 913	6 890	128 567	2,9
Rouen	24 653	4 866	4 117	8 175	6 515	1 747	5 891	4 047	1 490	61 501	1,2
Strasbourg	37 554	4 595	4 040	17 184	6 906	2 803	386	3 941	3 625	81 034	2,4
Toulouse	63 197	11 515	6 699	18 653	12 796	4 764	7 669	5 266	6 728	137 287	1,2
Total province	812 379	120 225	100 646	300 168	206 956	68 687	119 851	104 491	93 912	1 927 315	2,0
Paris	131 936	10 836	2 080	72 993	16 363	15 367	43 432	9 353	50 228	352 588	0,6
Créteil	69 014	14 225	8 609	20 240	14 228	4 607	647	8 254	11 511	151 335	4,5
Versailles	84 284	18 734	7 006	20 861	15 150	9 866	23 069	10 080	11 624	200 674	4,1
Total Ile-de-France	285 234	43 795	17 695	114 094	45 741	29 840	67 148	27 687	73 363	704 597	2,4
France métropolitaine	1 097 613	164 020	118 341	414 262	252 697	98 527	186 999	132 178	167 275	2 631 912	2,1
Guadeloupe	3 980	55	245	1 716	2 191	493	0	570	150	9 400	0,6
Guyane	2 865	0	183	553	691	63	57	247	25	4 684	7,1
La Réunion	11 536	102	659	3 166	3 925	846	165	1 290	548	22 237	5,4
Martinique	3 100	0	233	1 322	2 483	398	149	543	329	8 557	1,2
Mayotte	910	0	0	126	639	0	58	112	27	1 872	12,5
Total DOM	22 391	157	1 320	6 883	9 929	1 800	429	2 762	1 079	46 750	4,0
France métr. + DOM	1 120 004	164 177	119 661	421 145	262 626	100 327	187 428	134 940	168 354	2 678 662	2,1

1. Ensemble des formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 321 étudiants en 2018.

2. Diplômes hors LMD, ingénieurs et DUT préparés dans les universités, les grands établissements et les établissements privés d'enseignement universitaire.

3. Écoles d'art, d'architecture, établissements universitaires privés, écoles de commerce à diplôme non visé, autres établissements ou formations de spécialités diverses.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MESRI-SIES/Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Sources, champs et définitions

Sources : MESRI-SIES/Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Champ de l'étude : France métropolitaine et DOM, y compris Mayotte depuis 2011. Hors universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française qui accueillent 5 830 étudiants en 2018-2019.

L'étude de l'origine sociale se limite aux étudiants de nationalité française car l'information sur l'origine sociale des étudiants étrangers n'est pas collectée dans toutes les filières ou pas avec une qualité comparable.

« À dispositif équivalent » :

- des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'informations individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017. Sont principalement concernés des établissements publics ou privés hors tutelle du MESRI, écoles d'art et de commerce principalement. Les évolutions entre les rentrées 2018 et les rentrées antérieures sont établies **à dispositif équivalent**, neutralisant ainsi les discontinuités statistiques induites par la collecte ;

- depuis la rentrée 2018, dans les formations de STS, le diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) remplace progressivement le diplôme des métiers d'art (DMA) et la MANAA (mise à niveau en arts appliqués (MANAA), cette dernière formation n'étant pas prise en compte précédemment. Aussi l'évolution annuelle, pour être établie **à dispositif équivalent**

entre 2017 et 2018, est déterminée hors DMA et DN MADE (1 540 en 2017 et 3 570 en 2018).

Les inscriptions simultanées en Licence et en CPGE

Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) dont un au moins de la même académie ; d'autre part aux étudiants de CPGE de s'inscrire au lycée et en EPSCP, cette double inscription étant facultative pour les autres formations supérieures en lycée (BTS, DMA, DCG...). Dans cette étude, le nombre d'étudiants est établi sans prendre en compte, dans les effectifs universitaires, les étudiants inscrits en CPGE (hors inscriptions simultanées en Licence et en CPGE)

Définitions

Nouveaux entrants : un étudiant est considéré comme nouvel entrant s'il s'inscrit pour la première fois en première année de cursus licence (y compris IUT), qu'il soit nouveau bachelier de l'année ou non (étudiants étrangers ou ayant reporté leur inscription à l'université). Parmi les nouveaux entrants à l'université, 85,4 % ont obtenu leur baccalauréat en 2018.

Étudiants étrangers en mobilité internationale : parmi les étudiants étrangers, ceux venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études sont appelés **étudiants en mobilité internationale**. Ils correspondent aux étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger.

Pour en savoir plus

- Ndao, G., « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2018-2019 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 15, MESR-DGESIP/DGRI-SIES, août 2019.
- Guiberteau, V. et Marlat, D., « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2018-2019 », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 3, MESRI-SIES, janvier 2020.
- Lefeuvre, I., « Les étudiants étrangers en mobilité de diplôme universitaire en 2017-2018 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 4, MESR-DGESIP/DGRI-SIES, février 2019.
- Ndao, G., « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2017-2018 en progression constante », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 18.09, MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, décembre 2018.
- Papagiorgiou, H., « Les boursiers sur critères sociaux en 2018-2019 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 19, MESRI-SIES, octobre 2019.
- Ndao, G. et Pirus C., « Le devenir des bacheliers professionnels qui poursuivent des études », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 7, MESRI-SIES, avril 2019.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, DEPP-SIES, 2019.

Sites internet :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques
www.education.gouv.fr